

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION PARITAIRE SÉCURITÉ 2023



Sommaire

CCT	3
Commission paritaire	3
Association	3
Organe de révision	3
Secrétariat	3
Communication.....	4
Exécution	4
Contrôles auprès des employeurs suisses.....	4
Évaluation en fonction des écarts pécuniaires	5
Évaluation en fonction des écarts par rapport à la CCT	5
Résultats des contrôles d'entreprises étrangères détachant des travailleurs en Suisse / indépendants	6
Résultats des contrôles par canton	6
Contrôles sur place	7
Unità di Controllo Ticino (unité de contrôle Tessin)	7
Formations continues	7
Branche en observation renforcée	8
DFO simplifiée	8
Perspectives	8
Annexe	10

CCT

Au 1^{er} janvier de l'exercice 2023, des augmentations des salaires minimaux réglementés à l'annexe 1 CCT sont entrées en vigueur. Ces modifications ont été immédiatement déclarées de force obligatoire (DFO) avec l'entrée en vigueur.

Commission paritaire

Association

En 2023, la CoPa Sécurité était constituée comme suit:

Association des entreprises suisses de services de sécurité (AESS)	Herbert Höck, co-président René Leuenberger, membre Matthias Fluri, membre Ernesto Zimmermann, membre Eric Ruffet, membre Jean Schacht, membre
Unia	Igor Zoric, co-président Christian Weber, membre Mauro Moretto, membre Daniele Hunziker, membre David Aeby, membre (jusqu'en janvier 2023)
Syna	Migmar Dhakyel, membre

L'assemblée de l'association s'est concentrée sur le thème des finances et en particulier sur l'approbation des comptes annuels 2023.

Organe de révision

BDO Treuhand AG a agi en qualité d'organe de révision pour l'année 2023. Une révision limitée des comptes annuels a été effectuée au sens de l'art. 69b CC en relation avec les art. 727 ss. CO.

Secrétariat

L'année sous revue a été marquée par la réorganisation interne et les orientations prises dans le cadre de la passation de mandat à un nouveau secrétariat peu avant le début de l'exercice. Les priorités ont porté d'une part sur la réorganisation des processus internes, notamment dans le domaine des finances et de l'administration, et d'autre part sur la simplification des processus de contrôle. Quelques optimisations et améliorations ont pu être mises en œuvre avec la co-présidence

dès la première phase de l'exercice. En plus de cela, l'accent a été mis sur la réduction des nombreux points en suspens des années précédentes, dont une grande part a pu être réglée au cours de l'exercice. Ce domaine restera toutefois encore une priorité l'année prochaine. Les renseignements juridiques pour employeurs et employés, qui ont été centralisés au sein du secrétariat dans le cadre de la passation de mandat, sont fortement sollicités. Le message s'est apparemment répandu qu'il existait à nouveau un interlocuteur central et neutre pour les deux parties impliquées dans la relation de travail. Durant le deuxième semestre de l'exercice et après le lancement de la nouvelle procédure de contrôle, l'accent principal s'est peu à peu déplacé vers l'assurance qualité des rapports de contrôle des organes de contrôle mandatés (Service-CCT, AVE Treuhand AG, GAV Control, Inter-Contrôle, Unità di Controllo Ticino).

Communication

Depuis fin 2022, la CoPa Sécurité dispose d'un site Internet remanié (voir www.pako-sicherheit.ch/fr). Celui-ci s'adresse avant tout aux employés et aux employeurs de la branche, mais aussi aux parties prenantes liées à la branche ainsi qu'aux médias. Il contient de nombreuses informations utiles, telles que le commentaire CCT, les directives pour l'établissement d'une attestation CCT ou des modèles. Le site est mis à jour régulièrement.

Exécution

En 2022, seul un nouveau contrôle de la comptabilité salariale avait été annoncé en raison des nombreux cas de contrôle en cours, tandis qu'au cours de l'année sous revue, 38 nouveaux contrôles de la comptabilité salariale ainsi que cinq contrôles d'assujettissement ont été lancés. Au cours du premier semestre, un accent a été mis sur le remaniement du processus de contrôle, de la stratégie de contrôle ainsi que des documents servant de base pour les organes de contrôle. Comme l'année précédente, l'évaluation des chiffres de contrôle s'effectue à partir de la statistique à remettre chaque année au SECO, qui est basée sur la date de la décision et non sur celle du contrôle. Une vue d'ensemble des procédures pendantes et de l'état d'avancement des procédures figure en annexe du rapport annuel.

Contrôles auprès des employeurs suisses

Les résultats de 2023 peuvent être résumés comme suit:

Total des entreprises contrôlées avec clôture de cas:	32
Total des employés contrôlés:	287
Total des entreprises sans écarts	3

Total des employés sans écarts	63
Total des entreprises avec des manquements en matière de salaire	27
Total des employés avec des manquements en matière de salaire	165
Total des entreprises avec des écarts dans les conditions de travail	27
Total des employés avec des écarts dans les conditions de travail	195
Total des peines conventionnelles	19

Les entreprises suisses contrôlées peuvent être réparties comme suit:

par langue:

- Allemand: 16
- Français: 15
- Italien: 1

selon l'appartenance à l'AESS:

- Membres de l'AESS: 18
- Non-membres de l'AESS: 14

Les chiffres susmentionnés comprennent les procédures achevées conformément aux directives du SECO.

Évaluation en fonction des écarts pécuniaires

Sur la base des rapports des contrôles susmentionnés, le total des manquements pécuniaires s'élève à CHF 291 491.78. Niveau de gravité en fonction des manquements pécuniaires:

Écart en % par rapport à la masse salariale théorique	Nombre d'entreprises*
0 – 5 %	12
5 - 10 %	7
10 – 15 %	2
15 – 20 %	2
Plus de 20 %	2

*Le taux d'infractions n'est pas déterminé en cas de contrôles d'entreprises simplifiés pour l'obtention d'attestations CCT.

Évaluation en fonction des écarts par rapport à la CCT

Des écarts par rapport à la CCT ont notamment été constatés dans les domaines suivants:

- Catégories d'engagement (art. 8 CCT)
- Formation de base (art. 10 CCT)
- Durée du travail (art. 12 CCT)
- Salaires (art. 16 CCT)

- Indemnisation des débours (art. 18 CCT)
- Vacances (art. 20 CCT)

Résultats des contrôles d'entreprises étrangères détachant des travailleurs en Suisse / indépendants

Au total, onze entreprises de ce secteur ont été contrôlées. Neuf entreprises détachant des travailleurs en Suisse et deux indépendants ont été contrôlés, ces derniers ayant été en mesure de prouver qu'ils étaient indépendants.

Le contrôle d'une entreprise de ce type dure en moyenne onze mois.

Résultats des contrôles par canton

Kanton	Anzahl Kontrollen CH-Betriebe	Anzahl Kontrollen ausländische Betriebe
AG	3	0
AI/AR	0	0
BL	1	0
BS	1	0
BE	5	2
FR	2	0
GE	7	0
GL	0	0
GR	0	3
JU	0	0
LU	0	0
NE	1	0
SG	0	0
SH	0	0
SZ	0	0
SO	0	0
TG	1	0
TI	1	0
UR/OW/NW	0	0
VD	3	0
VS	2	0
ZG	1	0
ZH	4	4

Un aperçu des contrôles et des procédures judiciaires en cours figure en annexe au présent rapport annuel.

Contrôles sur place

En 2023, l'organe de contrôle de la CoPa a effectué les contrôles sur place suivants:

18 février 2023	Carnaval de Bassecourt
24 février 2023	Carnaval de Bienne
10 mars et 6 avril 2023	Chantier Egghölzli, Berne
1 ^{er} juin 2023	Hallenstadion Zurich
9 août 2023	Heitere Open Air, Zofingen
23 août 2023	Zürich Open Air
29 septembre 2023	Schlagerparade Coire
27 octobre 2023	Oktoberfest Bronschhofen
22 novembre 2023	Salle événementielle Loucy Coire
15 décembre 2023	Coupe du monde de saut à ski Engelberg

Ce faisant, des responsables de la sécurité de dix entreprises de sécurité suisses et d'une entreprise de l'étranger ont été rencontrés et interrogés.

Unità di Controllo Ticino (unité de contrôle Tessin)

Afin de renforcer la surveillance du marché du travail, une convention de subvention a été conclue avec le canton du Tessin, qui a été reconduite en 2023. En 2023, l'inspectrice désignée par la CoPa Sécurité a interrogé 107 employés au total sur le terrain. La commission avait prévu quatre contrôles de la comptabilité salariale pour l'année sous revue.

Formations continues

Comme au cours des années précédentes, deux formations ont été organisées à l'attention des membres des commissions d'entreprise et des délégués du personnel, en coopération avec UNIA. Cette année, le secrétariat a soutenu l'administration des cours. La collaboration des personnes impliquées s'est très bien passée. Le cours de base 1, qui a eu lieu en mai 2023 à Berne avec 27 participants, a été consacré aux thèmes «Droits et obligations des délégations de collaborateurs» et «CCT Sécurité: introduction». La deuxième partie du cours «La durée de travail dans la CCT Sécurité ainsi que dans la loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances» a eu lieu en novembre avec 36 participants. Nous constatons ainsi une évolution réjouissante du nombre de participants. Cette année, le secrétariat s'est chargé de la conférence sur la CCT.

Branche en observation renforcée

La commission tripartite de la Confédération (CT fédérale) a de nouveau déclaré que le secteur de la surveillance et de la sécurité constituait une branche en observation renforcée pour l'année 2023. Selon l'exposé des motifs, des taux élevés d'infractions aux dispositions impératives sur les salaires ont été constatés par le passé dans les grandes entreprises du secteur de la sécurité. Du point de vue de la CT fédérale, il n'était toutefois pas opportun d'étendre l'observation renforcée aux petites entreprises du secteur de la sécurité. En revanche, la commission serait favorable à l'inclusion de ces dernières. Dans cette optique, elle a entamé le dialogue avec le SECO.

DFO simplifiée

Dans le cadre de son activité, la CoPa continue de constater qu'il existe des entreprises qui emploient au maximum neuf collaborateurs au cours d'une année ou qui créent une entreprise supplémentaire de cette taille afin de ne pas tomber sous le coup de la CCT tout en recevant des mandats. D'autres réduisent le nombre de collaborateurs en dessous de dix peu après un contrôle. Les cas d'emplois à temps partiel dans différentes entreprises dépendant néanmoins du même ayant droit juridique, ainsi que le recours au personnel de sociétés de placement sont également frappants. Même si la responsabilité des contrôles pour les entreprises de moins de dix collaborateurs incombe à la CT fédérale, la CoPa Sécurité recueille des informations sur le contournement de la CCT par les entreprises de taille modeste qui n'ont été que brièvement soumises à la CCT Sécurité. L'objectif est d'obtenir une DFO simplifiée pour les petites entreprises comptant moins de dix salariés.

Perspectives

Pour l'année 2024, la CoPa Sécurité a planifié environ 50 contrôles d'assujettissement et de la comptabilité salariale. À ceux-ci viennent s'ajouter de nombreux contrôles sur le terrain, les contrôles d'exploitation simplifiés qui en résultent, ainsi que les contrôles simplifiés volontaires afin d'obtenir une attestation CCT. La commission paritaire continuera à œuvrer en faveur de conditions d'emploi équitables et d'une concurrence loyale. Dans ce contexte, un accent est mis sur le contournement de la convention collective de travail par le recours au personnel de sociétés de placement. La commission continuera à contrôler le respect de la CCT et mettra en œuvre les possibilités dont elle dispose pour son application. Une numérisation porteuse d'avenir est visée dans le domaine du traitement des contrôles. Le conseil juridique sur les questions relatives à la CCT est un service qui vise à prévenir les conflits et les violations de la CCT.

Zurich, le 21 mars 2024.

Annexe

Contrôle de la comptabilité salariale Suisse alémanique				
N° de dossier	Membre de l'AESS	Date du contrôle	Date de la décision	État d'avancement de la procédure
LBK-2020-12-D	Oui	Contrôle des documents	14.12.2022	Introduction d'une procédure de plainte
LBK-2020-20-D	Non	Contrôle des documents	06.10.2022	Introduction d'une procédure de plainte
LBK-2020-21-D	Non	Contrôle des documents	01.06.2022	Clôturée le 15.12.2023
LBK-2020-22-D	Oui	Contrôle des documents	14.12.2022	Clôturée le 23.08.2023
LBK-2020-23-D	Oui	Contrôle des documents	08.09.2022	Clôturée le 01.01.2023
LBK-2020-24-D	Oui	Contrôle des documents	08.09.2022	Clôturée le 04.01.2023
LBK-2020-25-D	Oui	Contrôle des documents	18.04.2023	Mise en œuvre de la décision
LBK-2020-28-D	Oui	Contrôle des documents	10.11.2022	Clôturée le 23.05.2023
LBK-2020-29-D	Oui	Contrôle des documents	06.10.2022	Clôturée le 11.04.2023
LBK-2020-30-D	Oui	Contrôle des documents	06.10.2022	Clôturée le 04.04.2023
LBK-2021-01-D	Non	Contrôle des documents	14.12.2022	Clôturée le 12.04.2023
LBK-2021-03-D	Non	Contrôle des documents	24.01.2023	Clôturée le 24.08.2023
LBK-2021-04-D	Non	Contrôle des documents	22.12.2022	Mise en œuvre de la décision

LBK-2021-05-D	Oui	Contrôle des documents	10.11.2022	Clôturée le 23.08.2023
LBK-2021-06-D	Oui	Contrôle des documents	22.12.2022	Clôturée le 09.03.2023
LBK-2021-07-D	Non	Contrôle des documents	06.07.2022	Clôturée le 15.12.2023
LBK-2021-08-D	Non	Contrôle des documents	22.12.2022	Clôturée le 06.02.2023
LBK-2021-09-D	Non	Contrôle des documents	24.01.2023	Établissement en cours de liquidation
LBK-2021-10-D	Oui	Contrôle des documents	07.03.2023	Clôturée le 16.05.2023
LBK-2021-11-D	Non	Contrôle des documents		Non soumis à la CCT durant la période de contrôle
LBK-2021-12-D	Non	Contrôle des documents	07.03.2023	Mise en œuvre de la décision
LBK-2021-13-D	Oui	Contrôle des documents	24.01.2023	Clôturée le 15.12.2023
LBK-2021-14-D	Non	Contrôle des documents	25.01.2023	Clôturée le 04.07.2023
LBK-2021-15-D	Oui	Contrôle des documents	18.04.2023	Clôturée le 20.06.2023
LBK-2021-16-D	Non	Contrôle des documents	18.04.2023	Clôturée le 19.05.2023
LBK-2021-17-D	Non	Contrôle des documents	10.11.2022	Clôturée le 25.08.2023
LBK-2021-19-D	Oui	Contrôle des documents	07.03.2023	Clôturée le 11.04.2023
LBK-2023-01-D	Non			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-02-D	Non			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-03-D	Non			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-04-D	Non			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-06-D	Non			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-07-D	Oui			En suspens chez le contrôleur

LBK-2023-08-D	Oui			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-09-D	Oui			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-10-D	Oui			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-11-D	Oui			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-12-D	Non			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-13-D	Non			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-14-D	Non			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-15-D	Non			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-16-D	Non			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-17-D	Oui			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-18-D	Oui			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-19-D	Oui			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-20-D	Oui			En suspens chez le contrôleur
LBK-2023-21-D	Oui			En suspens chez le contrôleur

Demande de reconsidération Suisse alémanique

N° de dossier	Membre de l'AESS	Date de contrôle	Date de la décision	État d'avancement de la procédure
WEG-2018-10-D	Oui	01.10.2015	30.05.2016	Montant restant non réglé

Cas judiciaires Suisse alémanique

N° de dossier	Membre de l'AESS	Date de contrôle	Date de la décision	État d'avancement de la procédure
LBK-2019-05-D	Non	31.05.2019	17.06.2020	Clôturée
LBK-2019-11-D	Non	23.07.2019	27.05.2020	Clôturée
LBK-2019-15-D	Non	06.09.2019	16.09.2020	Opposition à la poursuite, exécution comparaison en suspens
LBK-2019-16-D	Non	25.02.2020	19.08.2021	Procédure de faillite
LBK-2019-22-D	Oui	-	-	Clôturée

LBK-2020-05-D/04-D	Oui	Contrôle des documents	20.10.2021	Clôturée
LBK-2020-07-D	Oui	Contrôle des documents	01.06.2022	Clôturée
WEG-2020-06-D	Non	Contrôle des documents	08.09.2022	Procédure de plainte en cours après l'échec de la conciliation

Contrôles sur le terrain (y c. contrôles d'exploitation simplifiés suivants) Suisse alémanique				
N° de dossier	Membre de l'AESS	Date de contrôle	Date de la décision	État d'avancement de la procédure
TK-2020-01	Oui	28.10.2020	-	Procédure suspendue en raison d'enquêtes approfondies
VBP-2021-01	Oui	11.03.2021	29.03.2021	WEG 23.06.2021
VBP-2022-01	Oui	13.08.2022		Décision en suspens
VBP-2022-02	Oui	13.08.2022		Décision en suspens
VBP-2022-03	Non	13.08.2022		Décision en suspens
VBP-2022-04	Non	13.08.2022		Décision en suspens
VBP-2022-05	Non	13.07.2022	03.11.2023	Clôturée le 03.11.2023
VBP-2022-06	Oui	13.08.2022		Décision en suspens
VBP-2022-07	Oui	13.08.2022		Décision en suspens
VBP-2022-08	Oui	13.07.2022		Décision en suspens
VBP-2022-09	Non	13.08.2022		Décision en suspens
VBP-2022-10	Non	13.08.2022		Décision en suspens
VBP-2022-11	Oui	13.08.2022		Décision en suspens
VBP-2022-12	Oui	26.08.2022		Décision en suspens
VBP-2022-13	Oui	13.08.2022		Décision en suspens
VBP-2022-14	Non	13.08.2022		Décision en suspens

Contrôles d'exploitation simplifiés pour attestations CCT Suisse alémanique

N° de dossier	Membre de l'AESS	Date de contrôle	Date de la décision	État d'avancement de la procédure
VBP-2023-01-D	Non	Contrôle des documents	14.02.2023	Clôturée
VBP-2023-02-D	Oui	Contrôle des documents	07.08.2023	Clôturée
VBP-2023-03-D	Oui	Contrôle des documents	30.06.2023	Clôturée
VBP-2023-04-D	Oui	Contrôle des documents	31.07.2023	Clôturée
VBP-2023-05-D	Non	Contrôle des documents	30.08.2023	Clôturée

Contrôle de la comptabilité salariale Suisse romande				
N° de dossier	Membre de l'AESS	Date de contrôle	Date de la décision	État d'avancement de la procédure
LBK-2018-06-F	Non	13.08.2018	28.02.2020	En suspens concernant la peine conventionnelle supplémentaire
LBK-2018-08-F	Oui	06.11.2018	11.03.2020	Mise en œuvre de la décision
LBK-2019-01-F	Oui	11.02.2019	16.03.2020	Mise en œuvre de la décision
LBK-2019-02-F	Non	27.02.2019	21.09.2020	En suspens concernant la peine conventionnelle supplémentaire
LBK-2019-05-F	Non	25.06.2019	07.04.2021	Mise en œuvre échelonnée de la décision
LBK-2019-06-F	Non	03.07.2019	06.09.2023	Clôturée le 10.12.2023
LBK-2019-08-F	Non	12.08.2019	28.04.2020	Mise en œuvre de la décision
LBK-2019-09-F	Oui	04.11.2019	10.05.2023	Clôturée le 16.06.2023
LBK-2019-10-F	Non	03.02.2020	01.06.2022	Mise en œuvre de la décision

LBK-2020-01-F	Non	Contrôle des documents	06.04.2022	Convention de paiement
LBK-2020-02-F	Non	Contrôle des documents	07.03.2023	Mise en œuvre de la décision
LBK-2020-03-F	Non	Contrôle des documents	10.05.2023	Clôturée le 25.09.2023
LBK-2020-04-F	Non	Contrôle des documents	07.10.2022	Mise en œuvre de la décision
LBK-2020-06-F	Non	14.09.2020	08.09.2022	Extension du délai de mise en œuvre de la décision; pas de retour d'information.
LBK-2020-07-F	Oui	16.11.2020	10.05.2023	Clôturée le 24.11.2023
LBK-2020-08-F	Non	Contrôle des documents	19.09.2022	Clôturée le 28.08.2023
LBK-2020-10-F	Non	Contrôle des documents	27.09.2022	Clôturée le 08.08.2023
LBK-2021-02-F	Oui	Contrôle des documents	07.03.2023	Mise en œuvre de la décision
LBK-2021-03-F	Non	Contrôle des documents	07.03.2023	Clôturée le 30.05.2023
LBK-2021-04-F	Non	Contrôle des documents	14.10.2022	Clôturée le 28.03.2023
LBK-2021-05-F	Non	26.07.2021	10.05.2023	Mise en œuvre de la décision
LBK-2021-06-F	Non	31.08.2021	07.03.2023	Mise en œuvre de la décision
LBK-2022-01-F	Oui	12.09.2022	07.03.2023	Clôturée le 10.07.2023
LBK-2023-01-F	Non	11.07.2023		Approbation du rapport de contrôle
LBK-2023-02-F	Non	07.11.2023		Approbation du rapport de contrôle
LBK-2023-03-F	Oui	-		Non assujetti / a seulement 2 coll.
LBK-2023-04-F	Oui	10.07.2023		Approbation du rapport de contrôle
LBK-2023-05-F	Oui	11.07.2023		Approbation du rapport de contrôle
LBK-2023-06-F	Non	10.07.2023		Approbation du rapport de contrôle
LBK-2023-07-F	Non	14.06.2023		Approbation du rapport de contrôle
LBK-2023-08-F	Oui	-		Contrôle en suspens
LBK-2023-09-F	Oui	04.12.2023		Approbation du rapport de contrôle

Reconsidération Suisse romande				
N° de dossier	Membre de l'AESS	Date de contrôle	Date de la décision	État d'avancement de la procédure
WEG-2018-01-F	Oui	15.02.2017	01.07.2019	Mise en œuvre de la décision en suspens
WEG-2018-02-F	Oui	30.05.2016	29.01.2020	Mise en œuvre de la décision en suspens
WEG-2019-02-F	Non	06.07.2018	16.03.2020	Mise en œuvre de la décision en suspens
WEG-2020-01-F	Oui	02.07.2018	20.10.2020	Mise en œuvre de la décision en suspens, proposition de l'entreprise concernant la conclusion
WEG-2020-02-F	Non	23.09.2018	23.04.2021	Mise en œuvre de la décision en suspens
WEG-2020-03-F	Oui	26.08.2018		Retrait de la demande de reconsidération, mise en œuvre de la décision en suspens

Contrôles sur le terrain (y c. contrôles d'exploitation simplifiés suivants) Suisse romande				
N° de dossier	Membre de l'AESS	Date de contrôle	Date de la décision	État d'avancement de la procédure
TK-2019-01	Oui	30.04.2019	14.03.2022	Mise en œuvre de la décision en suspens
TK-2019-03	Oui	30.04.2019	03.11.2023	Clôturée le 03.11.2023
TK-2020-01	Oui	03.07.2020		Décision en suspens
TK-2021-01	Oui	28.04.2021	10.05.2023	Clôturée le 10.05.2023
TK-2021-02	Oui	28.04.2021	10.05.2023	Clôturée le 10.05.2023
TK-2021-03	Oui	28.04.2021	03.11.2023	Clôturée le 03.11.2023
TK-2021-04	Oui	28.04.2021	03.11.2023	Clôturée le 03.11.2023
TK-2021-05	Oui	28.04.2021	08.12.2023	Mise en œuvre de la décision en suspens
TK-2021-06	Oui	16.12.2021	08.12.2023	Mise en œuvre de la décision en suspens
VBP-2022-01	Oui	04.05.2022		Décision en suspens
VBP-2022-02	Non	28.09.2021		Décision en suspens
VBP-2022-03	Oui	27.01.2022		Décision en suspens
VBP-2022-04	Oui	27.01.2022		Décision en suspens

Contrôles d'exploitation simplifiés pour attestations CCT Suisse romande

N° de dossier	Membre de l'AESS	Date de contrôle	Date de la décision	État d'avancement de la procédure
VBP-2023-01-F	Oui	Contrôle des documents	21.03.2023	Clôturée
VBP-2023-02-F	Oui	Contrôle des documents	02.03.2023	Clôturée

Contrôle de la comptabilité salariale Suisse italienne

N° de dossier	Membre de l'AESS	Date de contrôle	Date de la décision	État d'avancement de la procédure
LBK-2018-03-I	Non	13.09.2018	17.09.2020	Clôturée le 03.11.2023
LBK-2018-05-I	Non		06.09.2023	Clôturée le 06.09.2023
LBK-2020-02-I	Non	Contrôle des documents	02.07.2021	Mise en œuvre de la décision
LBK-2020-03-I	Non	Contrôle des documents	13.01.2023	Clôturée le 23.09.2023
LBK-2020-04-I	Non	Contrôle des documents		Décision en suspens
LBK-2020-05-I	Non	Contrôle des documents	03.11.2023	Clôturée le 03.11.2023
LBK-2021-01-I	Non	Contrôle des documents	06.09.2023	Clôturée le 06.09.2023
LBK-2021-02-I	Non	Contrôle des documents		Décision en suspens
LBK-2021-03-I	Oui	Contrôle des documents		Décision en suspens
LBK-2022-01-I	Oui	20.06.2023		Décision en suspens
LBK-2022-02-I	Non			Rapport de contrôle en suspens
LBK-2022-03-I	Non			Rapport de contrôle en suspens

LBK-2022-04-I	Non	03.04.2023		Décision en suspens
---------------	-----	------------	--	---------------------

Contrôles sur place Suisse italienne				
N° de dossier	Membre de l'AESS	Date de contrôle	Date de la décision	État d'avancement de la procédure
TK-2021-01-I	Non	18.05.2021		Décision en suspens
TK-2021-02-I	Non	03.05.2021		Décision en suspens
TK-2021-03-I	Non	26.07.2021		Décision en suspens

Contrôles d'exploitation simplifiés Suisse italienne				
N° de dossier	Membre de l'AESS	Date de contrôle	Date de la décision	État d'avancement de la procédure
VBK-2022-01-I	Non	26.01.2022		Décision en suspens
VBK-2022-02-I	Non	26.01.2022		Décision en suspens
VBK-2022-03-I	Oui	17.04.2022 et al.		Approbation du rapport de contrôle
VBK-2022-04-I	Oui	13.07.2022 et al.		Rapport de contrôle établi
VBK-2022-05-I	Oui	8.07.2022 et al.		Approbation du rapport de contrôle
VBK-2022-06-I	Non	07.11.2022		Rapport de contrôle établi
VBK-2022-07-I	Non	07.11.2022		Rapport de contrôle établi
VBK-2022-08-I	Non	07.11.2022		Rapport de contrôle en suspens
VBK-2023-01-I	Non	11.05.2023		Rapport de contrôle en suspens
VBK-2023-02-I	Oui	20.05.2023		Rapport de contrôle en suspens
VBK-2023-03-I	Non	-		Rapport de contrôle en suspens
VBK-2023-04-I	Non	10.11.2023		Rapport de contrôle en suspens